

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 décembre 2002
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 2 décembre 2002, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 1er décembre 2002, que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Naji Sabri, vous adresse au sujet des agressions que des avions américains et britanniques ont commises contre l'Iraq entre le 18 octobre et le 17 novembre 2002 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Mohammed A. **Aldouri**



**Annexe aux lettres identiques datées du 2 décembre 2002,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que les États-Unis et le Royaume-Uni poursuivent leurs attaques aériennes contre l'Iraq et prennent pour cibles des villes et des villages iraqiens ainsi que des installations civiles et militaires. Entre le 18 octobre et le 17 novembre 2002, des avions de guerre américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont violé l'espace aérien iraquien et effectué 839 sorties hostiles, dont 711 à partir du Koweït et de l'Arabie saoudite et 128 à partir de la Turquie (voir pièce jointe).

Le 22 octobre 2002, des avions américains et britanniques ont bombardé des positions civiles et militaires dans le gouvernorat de Niniwa, endommageant des installations civiles et militaires.

Le 23 octobre 2002, des avions américains et britanniques ont bombardé des positions civiles et militaires dans les gouvernorats de Dhi Qar et Wassit, endommageant des installations civiles et militaires.

Le 30 octobre 2002, des avions américains et britanniques ont bombardé des positions civiles et militaires dans le gouvernorat de Najaf, endommageant des installations civiles et militaires.

Le 6 novembre 2002, des avions américains et britanniques ont bombardé des positions civiles et militaires dans les gouvernorats de Wassit et Dhi Qar, faisant trois morts et un blessé et endommageant des installations civiles et militaires.

Le 7 novembre 2002, des avions américains et britanniques ont bombardé des positions civiles et militaires dans le gouvernorat de Wassit, faisant trois blessés et endommageant des installations civiles et militaires.

Le 11 novembre 2002, des avions américains et britanniques ont bombardé des positions civiles et militaires dans le gouvernorat de Dhi Qar, endommageant des installations civiles et militaires.

Le 15 novembre 2002, des avions américains et britanniques ont bombardé des positions civiles et militaires dans le gouvernorat de Najaf, faisant sept morts et quatre blessés et endommageant des installations civiles et militaires.

Le 17 novembre 2002, des avions américains et britanniques ont bombardé des positions civiles et militaires dans le gouvernorat de Niniwa, endommageant des installations civiles et militaires.

Outres les opérations militaires hostiles susmentionnées, des avions de guerre américains ont, pendant la période à l'examen, largué, au-dessus du territoire iraquien, des centaines de milliers de tracts dans lesquels il est demandé aux forces iraqiennes de ne pas s'opposer aux avions américains et britanniques hostiles.

L'imposition par les États-Unis et le Royaume-Uni de zones d'exclusion aérienne dans le nord et le sud de l'Iraq, ainsi que le recours à la force militaire qui y est associée, constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des règles inaliénables du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Conseil demande que l'on respecte la souveraineté,

l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Iraq, ainsi qu'une agression armée contre l'Iraq, qui dure depuis 1991. L'ensemble de la communauté internationale a condamné la création de telles zones, qualifiée d'acte illégal, de violation patente de la Charte des Nations Unies et des règles inaliénables du droit international, et de recours à la force armée contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Iraq. À ce sujet, le Secrétaire général et son prédécesseur, M. Boutros-Ghali, ont réaffirmé plus d'une fois qu'aucune disposition dans les résolutions du Conseil de sécurité n'autorisait l'établissement de zones d'exclusion aérienne, mais que les États-Unis et le Royaume-Uni avaient unilatéralement décidé de les créer.

Par ailleurs, la majorité des États Membres de l'ONU, y compris la plupart des membres permanents du Conseil de sécurité, ont condamné le fait que les États-Unis et le Royaume-Uni aient imposé ces deux zones par la force, et le Mouvement des pays non alignés et la Ligue des États arabes ont dénoncé ce recours illégal à la force contre la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Les attaques que des avions américains et britanniques lancent contre des villes et des villages irakiens, et contre des institutions nécessaires au bon déroulement de la vie en Iraq, notamment des établissements de santé et d'enseignement et des lieux de culte, constituent une agression flagrante, relèvent incontestablement du terrorisme d'État et représentent une ingérence manifeste dans les affaires intérieures du pays.

Bien que la communauté internationale ait condamné ces agressions quotidiennes et ce terrorisme d'État, qui sont dirigés contre un État indépendant et qui ont fait des milliers de victimes irakiennes et causé des dégâts matériels considérables, les États-Unis et le Royaume-Uni continuent de ne faire aucun cas de la Charte des Nations Unies et de la volonté de la communauté internationale, qui s'est ouvertement prononcée en faveur de l'arrêt des agressions susmentionnées. De son côté, le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure au sujet de ces agressions terroristes, ce qui remet sérieusement en question la crédibilité de l'ONU et du Conseil, ainsi que leur capacité d'appliquer les dispositions de la Charte des Nations Unies à tous, sans aucune discrimination, et de mettre un terme aux actes d'agression qui menacent la paix et la sécurité régionales et internationales et qui sont commis par deux membres permanents du Conseil de sécurité. Le comportement agressif et terroriste des États-Unis et du Royaume-Uni confirme de nouveau qu'ils ne sont pas dignes des responsabilités qui leur incombent en vertu de l'Article 24 de la Charte, au premier rang desquelles figure la préservation de la paix et de la sécurité internationales au nom des États Membres de l'ONU. Qui plus est, le largage par des avions américains et britanniques de tracts au-dessus du territoire irakien reflète le caractère superficiel de la politique suivie par les Gouvernements américain et britannique, puisque, dans leurs tracts, ces deux gouvernements demandent au peuple et à l'armée de l'Iraq de ne pas défendre leur pays et d'accepter d'être agressés.

Le Gouvernement irakien rejette sur les Gouvernements américain et britannique l'entière responsabilité des actes terroristes susmentionnés. Il réaffirme le droit inaliénable et légitime, reconnu par la Charte des Nations Unies et le droit international, que l'Iraq a de se défendre face à ces attaques terroristes persistantes.

Enfin, nous espérons que vous assumerez vos responsabilités, qui consistent à préserver la paix et la sécurité internationales, en demandant aux gouvernements des pays concernés de mettre immédiatement un terme aux agressions continues dont l'Iraq est victime et en exigeant des parties régionales qui les facilitent de ne plus y participer.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(*Signé*) Naji **Sabri**

Pièce jointe

Violations de l'espace aérien iraquien commises par des avions de guerre américains et britanniques entre le 18 octobre et le 17 novembre 2002

a) Région nord : 128 sorties hostiles effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 kilomètres à l'heure. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

1. Le 22 octobre 2002, à 10 h 30, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Jaguar, EA-6B), décollant de bases situées en Turquie, ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 12 sorties hostiles, survolé les régions d'Amadiya, Mossoul, Aqra, Dohouk, Irbil, Zakho et Bibo, et bombardé des positions civiles et militaires dans le gouvernorat de Niniwa, endommageant des installations civiles et militaires. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 10.

2. Le 23 octobre 2002, à 10 h 45, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Jaguar, EA-6B), décollant de bases situées en Turquie, ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 14 sorties hostiles et survolé les régions de Zakho, Amadiya, Bibo, Dohouk, Aqra, Mossoul, Tall Afar et Rawandoz. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 30.

3. Le 24 octobre 2002, à 10 h 30, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Turquie, ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 14 sorties hostiles et survolé les régions de Zakho, Amadiya, Aqra, Dohouk, Rawandoz, Irbil, Ayn Zala, Mossoul et Doukane. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 30.

4. Le 30 octobre 2002, à 11 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Turquie, ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 14 sorties hostiles et survolé les régions d'Amadiya, Dohouk, Zakho, Rawandoz, Aqra, Irbil, Tall Afar, Ayn Zala et Mossoul, et bombardé des positions civiles et militaires dans les gouvernorats du nord, endommageant des installations civiles et militaires. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 40.

5. Le 31 octobre 2002, à 11 h 10, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Jaguar, EA-6B), décollant de bases situées en Turquie, ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 14 sorties hostiles et survolé les régions d'Amadiya, Zakho, Bibo, Aqra, Chaqlawa, Dohouk, Rawandoz et Irbil. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 30.

6. Le 1er novembre 2002, à 13 h 15, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Jaguar, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Turquie, ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 14 sorties hostiles et survolé les régions de Zakho, Bibo, Amadiya, Aqra, Mossoul, Doukane, Dohouk et Irbil. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 16 h 15.

7. Le 4 novembre 2002, à 11 h 30, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Turquie, ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties hostiles et survolé les régions de Zakho, Amadiya, Dohouk, Bibo, Aqra, Rawandoz, Irbil et Mossoul. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 heures.

8. Le 15 novembre 2002, à 11 h 15, des avions américains et britanniques (F-14, F-15), décollant de bases situées en Turquie, ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties hostiles et survolé les régions d'Aqra, Amadiya, Dohouk, Bibo et Ayn Zala. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 20.

9. Le 17 novembre 2002, à 10 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Jaguar, EA-6B), décollant de bases situées en Turquie, ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 14 sorties hostiles, survolé les régions de Zakho, Aqra, Irbil, Dohouk, Tall Afar et Mossoul, et bombardé des positions civiles et militaires dans le gouvernorat de Niniwa, endommageant des installations civiles et militaires. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 50.

b) Région sud : 711 sorties hostiles effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 kilomètres à l'heure. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

1. Le 18 octobre 2002, à 21 h 15, des avions américains et britanniques (F-14, F-15), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué cinq sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions d'Artawi et Bassiya. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 21 h 40.

2. Le 20 octobre 2002, à 20 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 22 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Bassiya, Artawi, Joulayba, Afak, No'maniya, Qorna, Qal'at Sokkar, Salmene, Diwaniya, Nassiriya, Chanafiya, Najaf,

Salmane et Samawa. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 23 h 30.

3. Le 21 octobre 2002, à 8 h 7, des avions américains et britanniques (F-15), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué deux sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé la région de Bassiya. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 22 h 10.

4. Le 22 octobre 2002, à 21 h 30, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 34 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Nassiriya, Ali al-Gharbi, No'maniya, Afak, Taqtaqana, Najaf, Diwaniya, Samawa, Imara, Qorna et Artawi. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 0 h 45.

5. Le 23 octobre 2002, à 7 h 10, des avions américains et britanniques (F-15, F-16), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 10 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Lassaf, Achbija, Salmane, Noukhayb et Talha. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 10 heures.

6. Le 23 octobre 2002, à 21 h 55, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 33 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, survolé les régions d'Artawi, Bassiya, Diwaniya, Qal'at Saleh, Joulayba, Noukhayb, Qal'at Sokkar, Samawa et Roumaytha, et bombardé des positions civiles et militaires dans les gouvernorats de Dhi Qar et Wassit, endommageant des installations civiles et militaires. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 1 heure.

7. Le 25 octobre 2002, à 8 h 25, des avions américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 47 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Bassorah, Qal'at Saleh, Qorna, Imara, Bassiya, Nassiriya, Chatra, Rifa'i, Hay, Diwaniya, Samawa, Najaf, Afak, Kerbala, Oukhayder, Rahhala, Noukhayb, Talha, Achbija, Chanafiya, Ar'ar, Qal'at Sokkar, Lassaf, Joulayba, Salmane et Artawi. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 15.

8. Le 26 octobre 2002, à 8 h 30, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 38 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions d'Achbija, Bassiya, Joulayba, Lassaf, Salmane, Qorna, Qal'at Saleh, Samawa, Chanafiya, Qal'at Sokkar, Nassiriya, Afaq, Diwaniya, Kout, Najaf, No'maniya, Hachimiya, Imara et Artawi. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 10.

9. Le 27 octobre 2002, à 8 h 30, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 36 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Bassorah, Qorna, Qal'at Saleh, Imara, Diwaniya, Nassiriya, Samawa, Afak, Najaf, Lassaf et Artawi. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 11 h 50.

10. Le 29 octobre 2002, à 8 h 5, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 27 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Nassiriya, Achbija, Lassaf, Joulayba, Bassiya, Artawi, Salmane, Qorna, Samawa, Chanafiya, Qal'at Sokkar, Diwaniya, Imara, Safwane, Oukhayder, Rifa'i et Taqtaqana. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 10 h 40.

11. Le 1er novembre 2002, à 11 h 45, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 28 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Bassiya, Nassiriya, Lassaf, Samawa, Hay, Qal'at Sokkar, Joulayba, Chanafiya et Achbija. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 heures.

12. Le 2 novembre 2002, à 6 h 30, des avions américains et britanniques (F-15, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 11 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Bassiya, Salmane et Artawi. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 8 heures.

13. Le 4 novembre 2002, à 12 h 45, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé

l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 35 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Bassorah, Samawa, Chatra, Salmane, Bassiya, Artawi et Chanafiya, ainsi que le sud de Noukhayb. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 15.

14. Le 6 novembre 2002, à 12 h 25, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 46 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, survolé les régions de Bassorah, Qorna, Nassiriya, Samawa, Imara, Artawi, Bassiya, Joulayba, Souq al-Chouyoukh, Chatra, Rifa'i, Hay, Kout, Chaykh Sa'd, Afak, Diwaniya, Razzaza, Achbija et Lassaf, et bombardé des positions civiles et militaires dans les gouvernorats de Wassit et Dhi Qar, endommageant des installations civiles et militaires. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 15 h 45.

15. Le 7 novembre 2002, à 9 h 10, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 46 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, survolé les régions de Lassaf, Achbija, Bassiya, Artawi, Joulayba, Kout, Nassiriya, Jabayech, Rifa'i, Qal'at Sokkar, Qorna, Chaykh Sa'd, Qal'at Saleh, Chanafiya, Hachimiya, No'maniya, Razzaza, Hay et Diwaniya, et bombardé des positions civiles et militaires dans le gouvernorat de Wassit, faisant trois blessés et endommageant des installations civiles et militaires. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 55.

16. Le 8 novembre 2002, à 14 h 35, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 30 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Nassiriya, Bassorah, Imara, Qorna, Qal'at Saleh, Samawa, Taqtaqana, Rifa'i, Bassiya, Salmane et Artawi. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 16 h 15.

17. Le 9 novembre 2002, à 19 h 20, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 18 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Bassorah, Artawi, Bassiya, Joulayba, Souq al-Chouyoukh, Nassiriya, Kout, Taqtaqana, Salmane, Lassaf et

Achbija. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 22 h 55.

18. Le 10 novembre 2002, à 19 h 10, des avions américains et britanniques (F-15, F-16, F-18, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 34 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions d'Artawi, Safwane, Bassiya, Joulayba, Lassaf, Nassiriya, Chatra, Rifa'i, Qal'at Sokkar, Afak, Qal'at Saleh, Najaf, Taqtaqana, Chanafiya, Diwaniya, Oukhayder, Salmane et Samawa. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 23 heures.

19. Le 11 novembre 2002, à 20 h 20, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 30 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, survolé les régions de Qorna, Artawi, Lassaf, Jabayech, Achbiya, Qal'at Sokkar et Salmane, et bombardé des positions civiles et militaires dans le gouvernorat de Dhi Qar, endommageant des installations civiles et militaires. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 23 h 45.

20. Le 12 novembre 2002, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, EA-6B), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué six sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions d'Achbija, Taqtaqana, Lassaf et Noukhayb. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 15.

21. Le 12 novembre 2002, à 20 h 40, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 28 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Jabayech, Salmane, Chanafiya, Lassaf, Bassiya, Joulayba et Artawi. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 23 h 15.

22. Le 14 novembre 2002, à 20 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 42 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït et survolé les régions de Bassorah, Artawi, Joulayba, Bassiya, Souq al-Chouyoukh, Salmane, Nassiriya, Chatra, Rifa'i, Qal'at Sokkar, Hay, Hachimya, Afaq, Diwaniya, Najaf, Samawa, Achbija et

Chanafiya. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 23 heures.

23. Le 15 novembre 2002, à 20 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 28 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, survolé les régions de Bassorah, Nassiriya, Samawa, Diwaniya, Najaf, Hachimiya, Oukhayder, Lassaf, Razzaza, Artawi, Bassiya et Imara, et bombardé des positions civiles et militaires dans le gouvernorat de Najaf, faisant sept morts et quatre blessés et endommageant des installations civiles et militaires. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 23 h 35.

24. Le 16 novembre 2002, à 21 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 21 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Bassorah, Nassiriya, Chatra, Rifa'i, Qal'at Sokkar, Imara, Samawa, Salmane, Diwaniya, Hay, Lassaf et Achbiya. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 23 h 50.

25. Le 17 novembre 2002, à 20 h 15, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado, EA-6B), décollant de bases situées en Arabie saoudite et au Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 54 sorties hostiles à partir du Koweït, en passant au-dessus de la zone démilitarisée située entre l'Iraq et le Koweït, et survolé les régions de Nassiriya, Bassorah, Imara, Samawa, Diwaniya, Rifa'i, Lassaf, Salmane et Artawi. Exerçant leur droit légitime de défendre le pays, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 23 h 45.